

DECRET N° 117

**Portant Nomination des Cadres du
Ministère de la Santé Publique.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Loi Fondamentale, notamment en son article 39,
- Vu le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet, portant nomination du Premier Ministre
- Vu le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er

Dr. Mohamed SYLLA, Consultant O.M.S à Ouagadougou, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique.

Article 2

**Monsieur Bernard Balla KAMANO, Administrateur Civil est nommé
Chef de Cabinet du Ministère de la Santé Publique.**

**Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.**

Fait à CONAKRY, le 9 SEPTEMBRE 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final flourish.

Le Général LANSANA CONTE